



**MAIRIE DE MONS LA TRIVALLE
APPEL À PROJET
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

1. Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public :

- Emprise publique d'environ 80 m², place du platane
- Durée : du 1^{er} mai au 30 septembre 2023
- Conditions tarifaires : 100 € /mois
- Toutes les installations (mobilier, parasols, jardinières...) devront être impérativement enlevées dès la cessation de la période d'activité (01/10/2023).

2. Projets éligibles et conditions de candidature :

- ***Projets éligibles :***

Sont éligibles uniquement les projets ou activités participant au développement touristique et à l'accueil des estivants de type installation de terrasse.

- ***Conditions de candidature :***

Dans la mesure où l'activité participe au développement touristique de la commune, il serait opportun que le porteur de projet s'engage à une ouverture minimale le dimanche après-midi.

3. Modalité de réponse à l'appel à projet :

Les porteurs de projet sont invités à consulter la convention fixant les conditions de l'occupation temporaire du domaine public en Mairie.

Date limite de réponse : 03/04/2023

